

Image not found or type unknown



Donation avec usufruit sur un bien immobilier De Robien

Par **Babel13**, le **02/03/2015** à **08:51**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de réaliser aujourd'hui une donation avec usufruit ou en pleine propriété d'un bien acheté sous la loi De Robien (la défiscalisation se terminant en juillet 2018).

Est-il possible d'arrêter de bénéficier de la défiscalisation. Si oui, quelles sont les conditions.

Merci.

Cordialement